



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

budget : fonctionnement

Question écrite n° 22098

Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat au budget sur les inquiétudes exprimées par le personnel des services du Trésor, qui ne comprend pas la politique de réduction des effectifs menée par le Gouvernement. Cette politique ne semble pas tenir compte de l'évolution des missions et des charges des services du Trésor. La réduction des effectifs, notamment des effectifs présents sur le territoire, ainsi que la baisse des crédits des services du Trésor risquent de porter atteinte à la qualité du réseau de proximité entretenu par ces services, au détriment en premier lieu des collectivités locales. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures peuvent être envisagées afin d'empêcher cette remise en cause des missions principales des services du Trésor.

Texte de la réponse

Les actions de modernisation des procédures et d'adaptation des structures dans lesquelles se sont inscrits les services financiers ont effectivement permis de dégager des gains d'efficacité. Elles ont permis aux pouvoirs publics de procéder à des suppressions d'emplois qui, dans une politique générale de stabilisation des effectifs de la fonction publique en rupture avec la politique de compression suivie par le gouvernement précédent, a rendu possible la création d'emplois dans d'autres secteurs prioritaires qui ont moins que d'autres la possibilité de réaliser des gains de productivité (justice, enseignement supérieur). Ces suppressions sont accompagnées de créations et de transformations d'emplois, essentiellement de cadres A, d'une part, et de requalifications des emplois, d'autre part. De plus, le Gouvernement a voulu marquer sa volonté d'améliorer les moyens de ses services. Ainsi, la loi de finances pour 1999 prévoit une progression significative des crédits du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, de l'ordre de 5 % par rapport à 1998. Ce taux permettra d'accroître les moyens dont les administrations financières disposent pour exercer leurs missions, qu'il s'agisse du fonctionnement courant, de l'informatique ou de l'équipement. Pour ce qui concerne les services du Trésor, les orientations actuellement poursuivies par la direction générale de la comptabilité publique ont précisément pour objet de déterminer les conditions du maintien des petits postes comptables en zone rurale. Cette démarche prend cependant en considération la contrainte d'un emploi optimum des ressources en personnel d'encadrement mises à la disposition du réseau du Trésor public. Ce sont ces mesures de modernisation combinées à l'adaptation des modalités de gestion des trésoreries qui permettront au réseau du Trésor public de rester un service de proximité et de préserver le niveau de qualité de ses prestations, au bénéfice des usagers et des élus.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22098

Rubrique : Ministères et secrétariats d'Etat

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 26 avril 1999

Question publiée le : 30 novembre 1998, page 6475

Réponse publiée le : 3 mai 1999, page 2639